RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03118
Numéro SIREN : 451 070 643
Nom ou dénomination : AMA - ORGATEC

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt 11907

AMA - ORGATEC
Société Anonyme
au capital de 60 000 euros
Siège social : 53 Rue Grignan
13006 MARSEILLE
451 070 643 RCS Marseille

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2024

L'an 2024,
Le 22 avril,
A 14 heures,

Les administrateurs de la société AMA - ORGATEC se sont réunis en Conseil, 53 Rue Grignan 13006 MARSEILLE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Emmanuel AMIRAULT,

La société AMIRAULT MALLEN ET ASSOCIES, représentée par son représentant permanent, Monsieur Olivier MALLEN

Monsieur Olivier MALLEN

Monsieur Philippe BOURG et Madame Magali PECH, représentants du comité social et économique, régulièrement convoqués, sont excusés.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Olivier MALLEN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Anthony LIGER remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général délégué,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Le Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Emmanuel AMIRAULT.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Emmanuel AMIRAULT, demeurant 1 Chemin de la Batterie du Roucas Blanc 13007 MARSEILLE, en qualité de Directeur Général délégué, pour une durée de 6 ans; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Emmanuel AMIRAULT conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. Monsieur Anthony LIGER est maintenu dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Exceptionnellement, Monsieur Emmanuel AMIRAULT est nommé pour la période restant à courir au mandat du Directeur Général de Monsieur Olivier MALLEN, qui sera renouvelé à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Emmanuel AMIRAULT remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Emmanuel AMIRAULT disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, dans ses rapports avec la Société et les actionnaires et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes :

- Accord préalable du conseil d'administration pour tout investissement supérieur à 10 000 €

- Accord préalable du conseil d'administration pour toute dépense d'exploitation supérieur à 20 000 €

- Accord préalable du conseil d'administration pour toute cession d'actif appartenant à la société.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Olivier MALLEN ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Olivier MALLEN
Président du Conseil d'Administration
Administrateur

DocuSigned by:
MALLEN OLIVIER
4DD181F63D354D0...

Anthony LIGER
Secrétaire de séance

DocuSigned by:
LIGER Anthony
F8055251DD244EA...

Emmanuel AMIRAULT
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général délégué »

DocuSigned by:
Amirault Emmanuel
8D782532A930412...